

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00043  
**Propriétaire(s) :** 1497372 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 382, chemin Richmond  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** partie du lot 8, plan enr. 204  
**Zonage :** TM H(24)  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite agrandir le bureau immobilier actuellement au deuxième étage en occupant le rez-de-chaussée vacant du bâtiment, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre qu'une utilisation de bureau au rez-de-chaussée soit située à 0 mètres du mur avant du bâtiment, alors que le règlement stipule que dans une Zone de rue principale traditionnelle, une utilisation de bureau au rez-de-chaussée doit être située à au moins six mètres de profondeur du mur avant du bâtiment principal contigu à la rue.

**LA DEMANDE** indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.